

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Demande d'autorisation d'exploitation de carrière
Rubrique 2510-1 et 2515-1

Commune de CHEVEYON
(Département de la Nièvre)



Lafarge Granulats Sud



PRESENTATION et OBJET DE LA DEMANDE	2
LE GRANULAT : UNE MATIERE INDISPENSABLE	3
LE SITE	4
LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES	6
REAMENAGEMENT	7
RAISONS DU PROJET	8
SERVITUDES ET CONTRAINTES	10
ETUDE DES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET	12
Sols et sous-sol	13
Eaux superficielles et souterraines	14
Sites et paysage	15
Milieu naturel	16
Environnement socio-économique	18
Commodité du voisinage	19

L'article R.512-8 3 du Code de l'Environnement demande que pour « *faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique* ».

Ce document volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées présentée par la société LAFARGE GRANULATS SUD sur la commune de CHEVENON (Nièvre).

Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'impact relative à l'exploitation de la carrière.

Pour une information plus complète, il pourra se reporter à l'étude d'impact et aux études techniques où sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier est établi afin d'obtenir une autorisation :

- d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires, au titre de la rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE¹;
- d'exploitation d'une installation de traitement des matériaux, au titre la rubrique 2515-1 de la nomenclature ICPE;
- de station de transit de produits minéraux, au titre de la rubrique 2517-1 de la nomenclature ICPE .

**Le projet porte sur une superficie d'environ 165 ha
dont une superficie sollicitée en extraction de 143 ha**

**La production moyenne de granulats sera de 600 000 tonnes par an
La durée d'autorisation sollicitée est de 30 années**

Qu'est-ce qu'un granulats ?



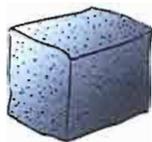
Ce sont des petits morceaux de roches destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiments.



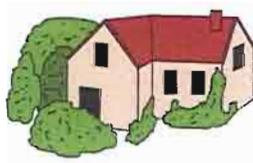
Viaduc de Millau – www.azur.net

Chaque personne consomme en moyenne 6 à 7 tonnes de granulats par an

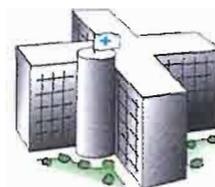
Chaque jour, il faut produire 1 million de tonnes de granulats sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande économique du pays.



1 m³ de béton
environ 2 tonnes



1 logement
de 100 à 300 tonnes



1 hôpital 1 lycée
de 20 000 à 40 000 tonnes



1 km de voies ferrées
environ 10 000 tonnes



1 km d'autoroute
environ 30 000 tonnes

² Extrait du dossier : « LES GRANULATS », Union National des Producteurs de Granulats, Studio Focale, 1997.

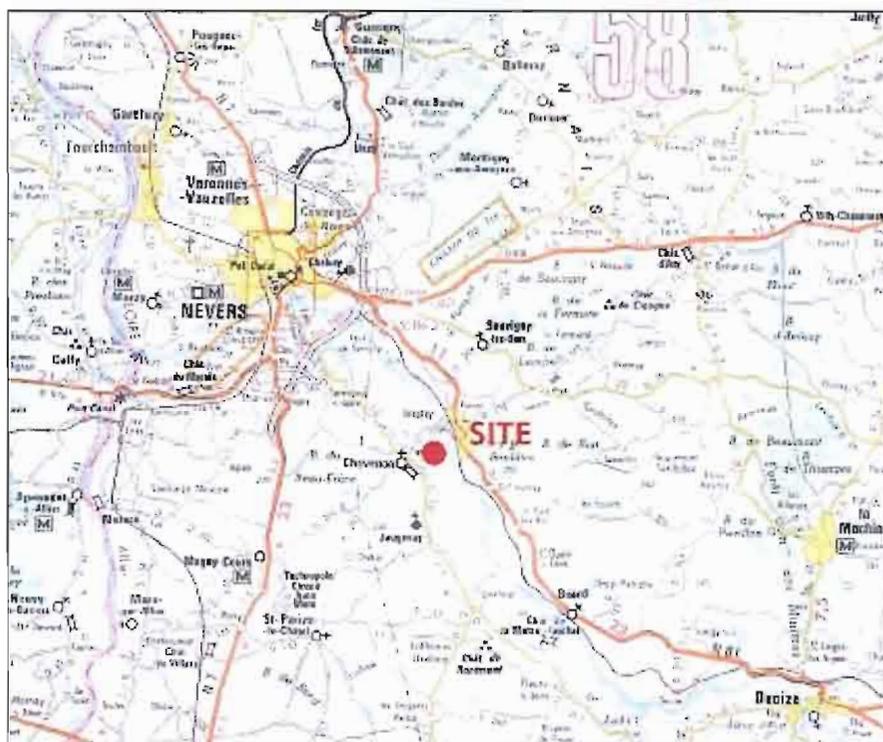
Le projet est localisé dans le département de la Nièvre, sur le territoire communal de Chevenon, à environ 10 km au Sud-est de Nevers, préfecture de la Nièvre..

On accède au site de la future carrière en empruntant la RD 200 soit par:

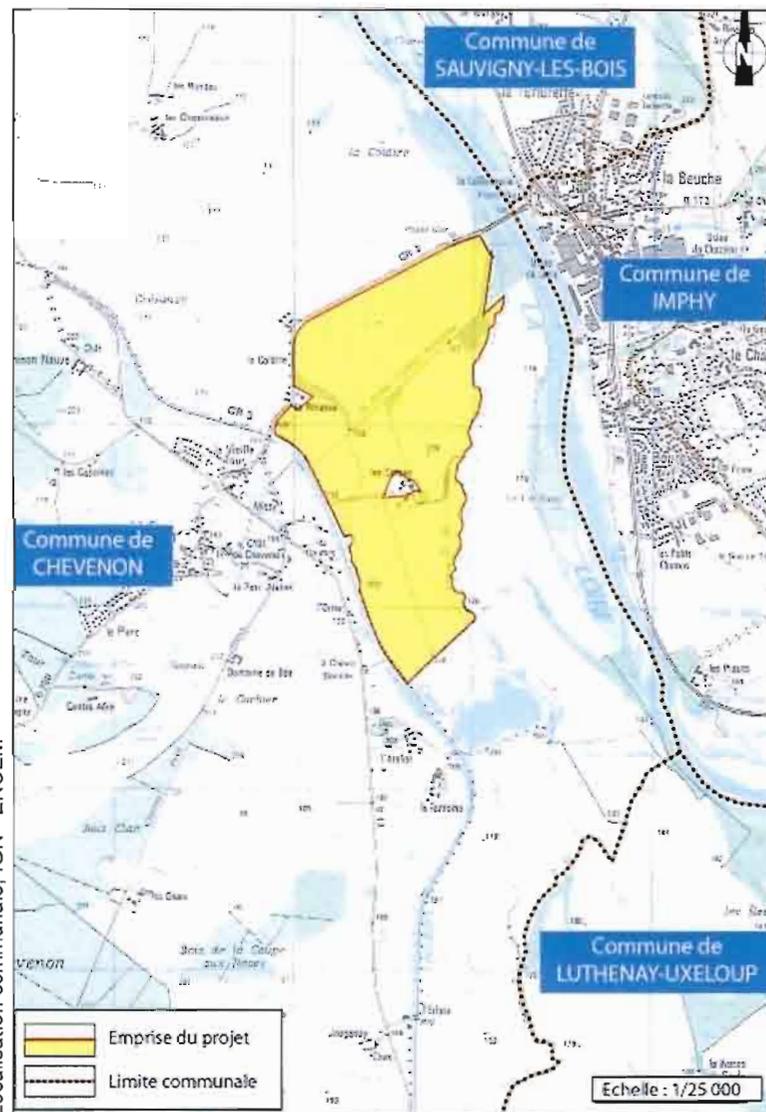
- La RN7 reliant Nevers à Moulins,
- La RN81 rejoignant Decize en passant par Imphy.

La Route Départementale 200, relie Magny Cours à Imphy et longe le nord du site.

Localisation régionale, IGN TOP 250



Localisation communale, IGN - ENCEM



VUE AERIENNE

Les terrains sollicités se trouvent dans la vallée de la Loire.

Le site se trouve limité :

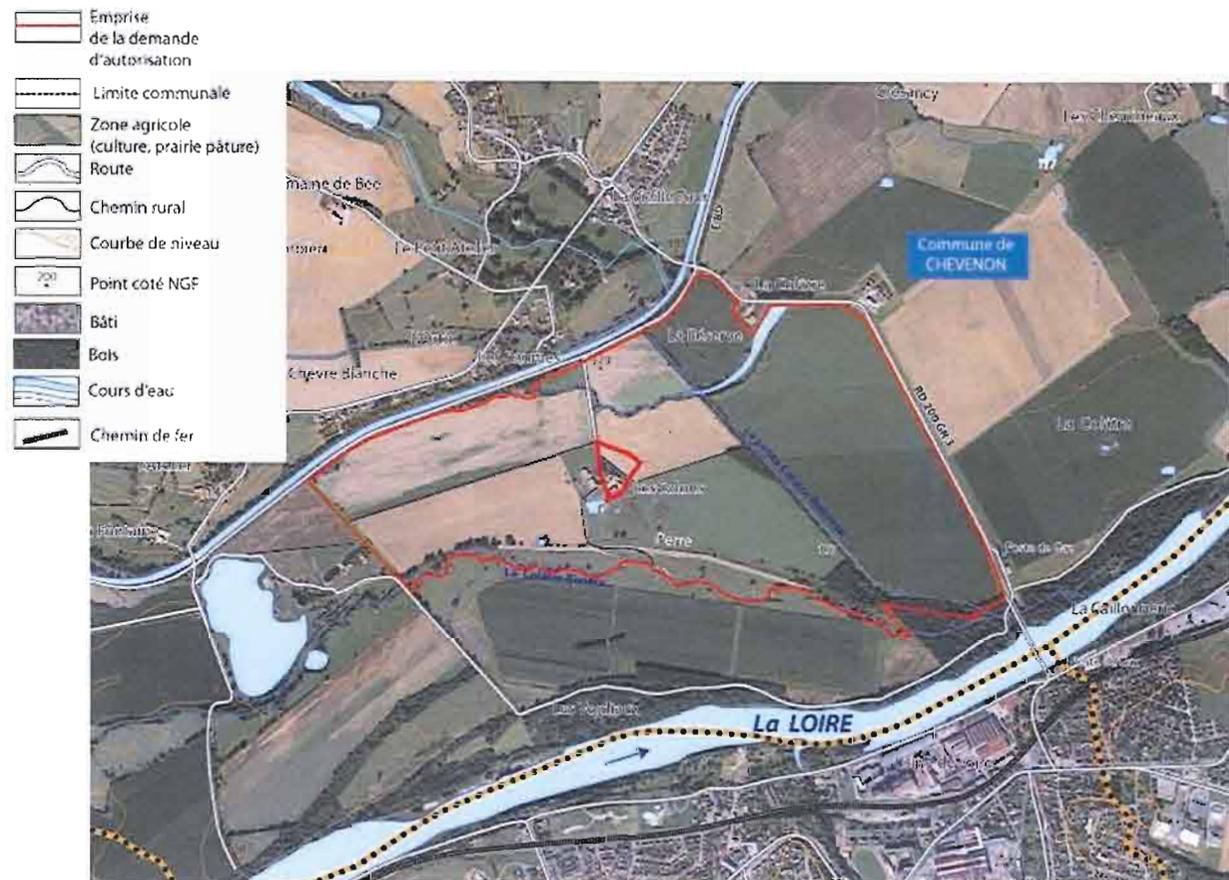
- o au Nord, par la RD 200;
- o au Sud, par l'ancienne exploitation d'une gravière;
- o à l'Ouest par le canal latéral à la Loire;
- o à l'Est, par la rivière la Colâtre.

Le site s'inscrit dans un milieu rural où les industries sont également présentes (autre exploitation de carrière au Nord du projet, aciéries à Imphy, ...).

Les terrains concernés par le projet sont essentiellement à vocation agricole (culture intensive de Maïs). Les cultures et les prairies bordent majoritairement le site et des haies forment parfois la séparation avec les autres parcelles.

A l'Ouest du site, de l'autre côté du canal latéral à la Loire, se trouve le bourg de Chevenon.

A l'Est du projet, de l'autre côté de la Loire, se trouve le bourg d'Imphy.



Vue aérienne du site, ENCEM

DETAILS CONCERNANT L'EXPLOITATION

- ♦ Superficie cadastrale concernée : **164 ha 39 a 38 ca**
- ♦ Superficie exploitable : **142 ha 88 a 49 ca**
- ♦ Cote minimale d'extraction : **+ 164,5 m N.G.F.**
- ♦ Volume de découverte : **1 778 900 m³**
- ♦ Volume des matériaux à extraire : **12 055 000 m³**
soit **18 millions de tonnes environ** (densité = 1,5)
- ♦ Production annuelle moyenne sollicitée : **600 000 tonnes**
- ♦ Durée sollicitée : **30 années** dont **27 années** d'exploitation, 1 an et demi de travaux préliminaires à l'exploitation et 1 et demi pour finaliser la remise en état du site
- ♦ Phasage d'exploitation : 6 phases de 5 ans avec un sens de progression du Nord Ouest vers le Sud Ouest puis du Sud Est vers le Nord Est. Surface annuelle d'exploitation moyenne de 238 000 m²



Vue du site depuis le chemin de halage, ENCEM

METHODE ET MOYENS D'EXPLOITATION

A ciel ouvert, en eau, sans rabattement de la nappe :

- ♦ Décapage sélectif de la terre végétale et des stériles ;
- ♦ Réutilisation immédiate, pour les opérations de réaménagement, de la terre végétale et des stériles de découverte ;
- ♦ Extraction des alluvions avec une drague suceuse électrique ;
- ♦ Acheminement de la pulpe de la drague jusqu'à l'installation de traitement localisée au Nord Ouest du site;
- ♦ Remise en état progressive du site à l'aide de la terre végétale et des stériles de découverte.

DESTINATIONS DES MATERIAUX

Les matériaux traités seront évacués à destination des agglomérations de Roanne et de Paris.

Evacuation :

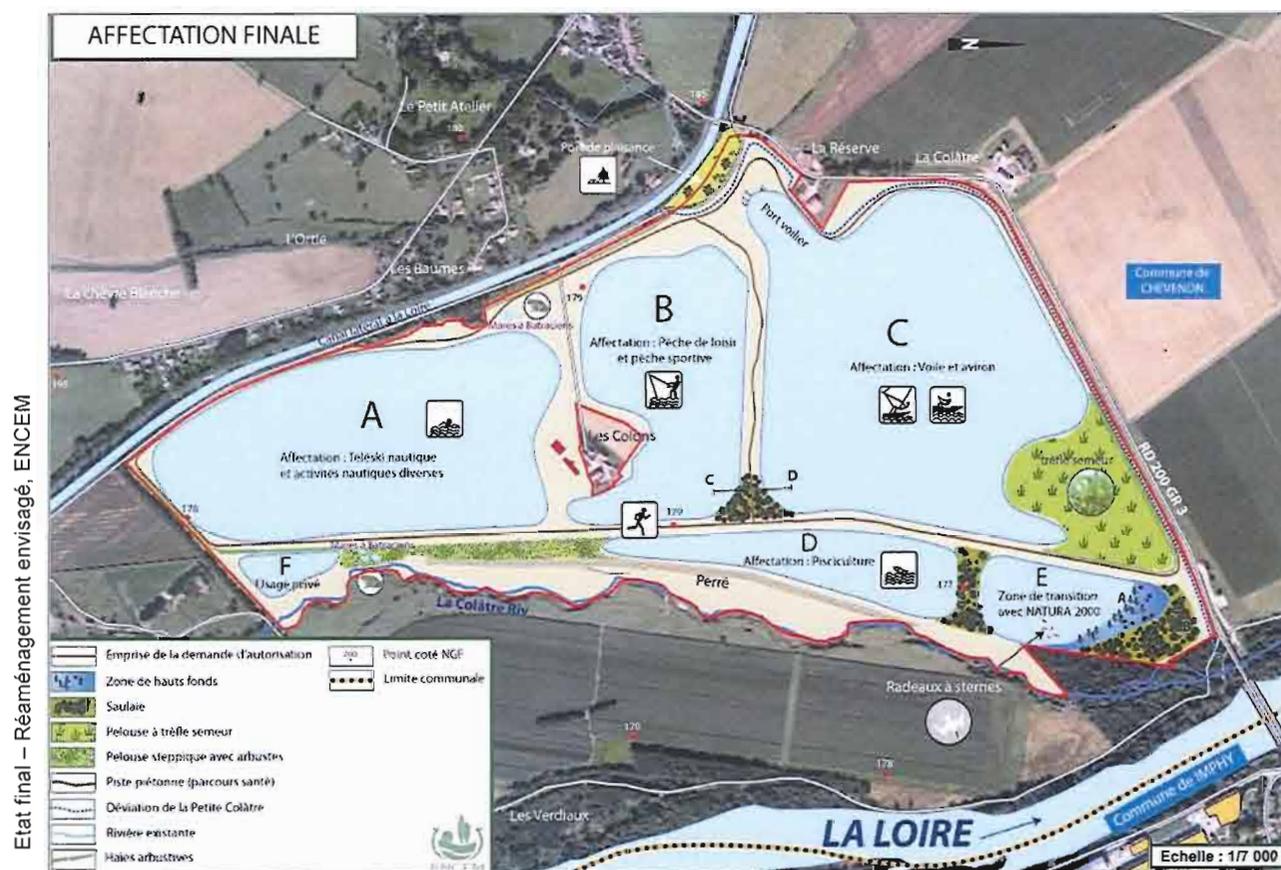
- de la pulpe (matériaux extraits + eau) de l'extraction à l'installation de traitement par un tuyau;
- des produits finis: de l'installation au chargement train par convoyeur à bande puis par voie ferrée.

Quelques camions pourront être affrétés pour les seuls besoins de la commune. Ceux-ci évacueront les matériaux par la RD 200.

- ✓ Aucun remblai extérieur ne sera apporté sur le site. Les travaux de réaménagement se réaliseront uniquement avec les matériaux de découverte.
- ✓ Le projet final sera composé de 6 plans d'eau à vocations diverses (pisciculture, pêche, voile, ...), et de plusieurs aménagements écologiques (mares à crapaud, zone de haut fond, ...).

✓ Le réaménagement comprendra les opérations suivantes :

- o Travaux de terrassement : talutage et modelage des berges, nivellement des terrains, création d'une zone de haut-fond, mise en place de digues entre les plans d'eau, régalaage des terres de découverte ;
- o Nettoyage des terrains (enlèvement de tous matériels, installation de traitement, matériaux, déchets et détritux divers) ;
- o Mise en sécurité du site ;
- o Mise en place de pistes piétonnes, prairie à trèfle semeur, ... sur les berges des plans d'eau ;
- o Plantations d'arbres (saulaie et essences locales) et de haies pour la réalisation d'aménagements spécifiques dans le cadre de la valorisation paysagère et écologique du site.



✓ Ce réaménagement aura pour objectif de conserver, voire de développer, les potentialités écologiques et touristiques du secteur tout en intégrant ces plans d'eau issus de l'exploitation. La mise en place d'une mosaïque de milieux a été recherchée afin d'attirer une faune et une flore variées tout en conciliant des activités de loisirs.

RAISONS ECONOMIQUES

- ✓ Approvisionner les marchés roannais et franciliens ;
- ✓ Limiter le niveau de prix des matériaux ;
- ✓ Créer des emplois locaux (pour les besoins de l'exploitation et pour la gestion du site après carrière) .

RAISONS GEOGRAPHIQUES

- ✓ Caractéristique du gisement permettant une vente intégrale de celui-ci en combinant la demande en matériaux des agglomération roannaises et franciliennes;
- ✓ Présence d'un réseau ferroviaire assurant une évacuation aisée des matériaux vers les agglomérations roannaises et franciliennes.



RAISONS GEOLOGIQUES

- ✓ Caractéristiques géotechniques adaptées à l'utilisation des matériaux (utilisation dans les travaux du BTP) ;
- ✓ Facilité d'exploitation du gisement ;
- ✓ Connaissance de la qualité du gisement exploité ;
- ✓ Volume exploitable de plus de 18 millions de tonnes ;
- ✓ Réserve de 27 années.

RAISONS ENVIRONNEMENTALES

- ✓ Phasages d'exploitation et de réaménagement coordonnés ;
- ✓ Absence de captage d'alimentation en eau potable à proximité du site ;
- ✓ Absence de sites classés et de monuments historiques à proximité du projet ;
- ✓ Prise en compte du contexte écologique et volonté d'insertion paysagère du projet ;
- ✓ Choix d'un transport de matériaux et pulpe (matériaux extrait avec de l'eau) propre (tuyau, bande transporteuse et chemin de fer).

MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ✓ Utilisation sur le site, des meilleures techniques disponibles en matière de protection de l'environnement (kit anti-pollution et extincteurs, tri sélectif des déchets, ...)
- ✓ Utilisation rationnelle de l'énergie : entretien des engins pour optimiser leur consommation, évacuation des matériaux par voie ferrée pour limiter le nombre de camions sur la route, réaménagement coordonné à l'extraction, ...

RAISONS FONCIERES

- ✓ La société LAFARGE GRANULATS SUD détient la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains.

JUSTIFICATION VIS A VIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

- ✓ Le projet est concerné par le Schéma Départemental des Carrières de la Nièvre. Il n'est pas situé dans un secteur où l'exploitation est proscrite. Etant dans une ZNIEFF de type 2 et à proximité de zones Natura 2000, un diagnostic écologique et une notice d'incidence sont jointes au dossier.



JUSTIFICATION VIS A VIS DU REAMENAGEMENT

- ✓ Proposition d'un réaménagement « réfléchi » prenant en compte les contraintes et les perspectives environnementales du site ;
- ✓ Intégration écologique et loisirs du projet dans son environnement naturel.

JUSTIFICATION VIS A VIS DU DOCUMENT D'URBANISME

- ✓ La carrière est compatible avec le projet de modification de PLU de la commune de Chevenon, dont l'enquête publique a eu lieu du 2 février au 4 mars 2010.

JUSTIFICATION VIS A VIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

- ✓ Le projet est concerné par le SDAGE Loire-Bretagne. La réduction des extractions de granulat en lit majeur ne doit pas être à l'origine de pénurie. Les matériaux extraits seront à destination des marchés roannais et franciliens qui sont en pénurie.

Les principales servitudes et contraintes affectant le site sont :

✓ **Au titre du Code de l'Urbanisme** : la commune de Chevenon est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 novembre 2004. Ce PLU est en cours de modification (enquête publique ...) et rentrera en vigueur durant l'instruction du présent dossier. Le PLU modifié est compatible avec le projet.

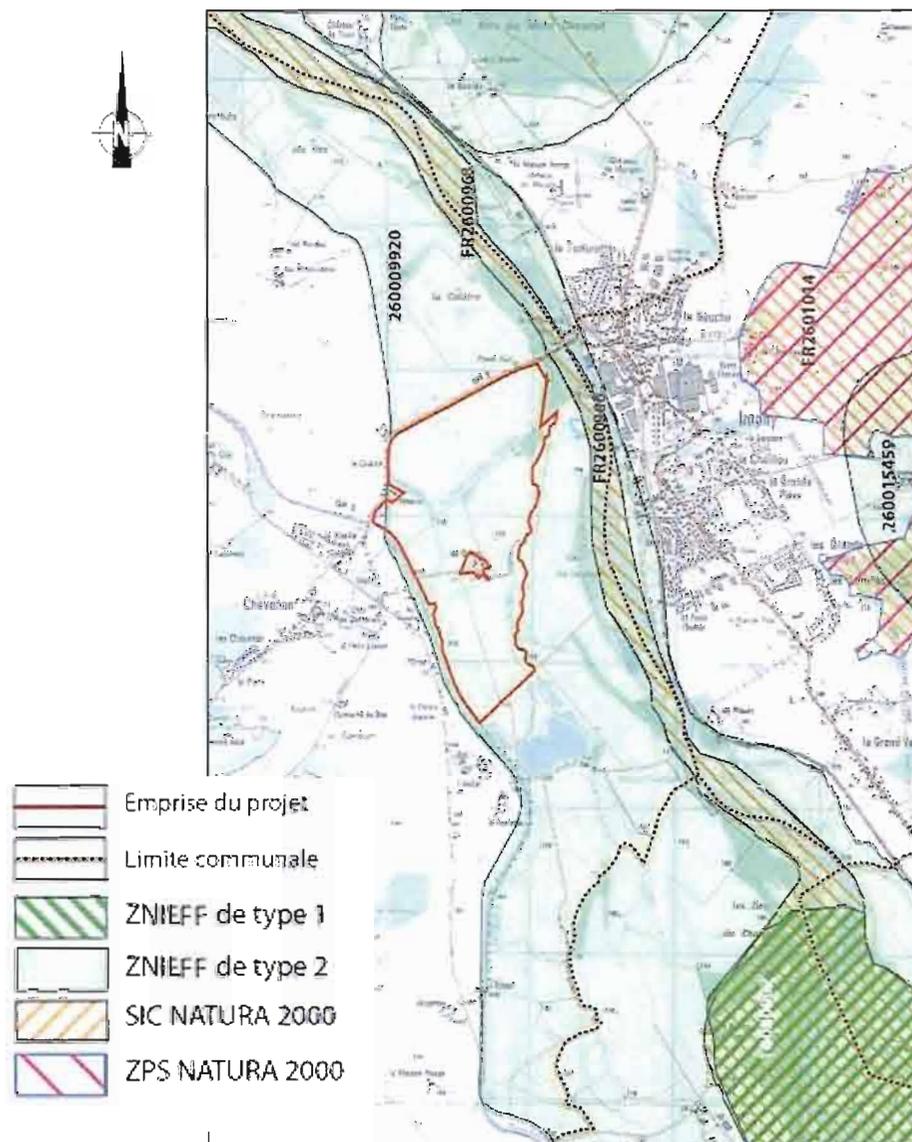
✓ **Au titre du Schéma Départemental des Carrières de la Nièvre** : le site se trouve dans une zone sensible (présence au sein d'une ZNIEFF de type II et proximité de zones Natura 2000). Le diagnostic écologique et la notice d'incidence annexés au présent dossier intègrent ces paramètres.

✓ **Au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne** : la réduction des extractions de granulats en lit majeur ne doit pas être à l'origine de pénurie. Les matériaux extraits seront à destination des marchés roannais et franciliens qui sont déjà en pénurie.

✓ **Au titre de la protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)** : le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection de puits de captage AEP.

✓ **Au titre des risques d'inondation** : le secteur est situé dans une zone submersible d'aléa fort.

✓ **Au titre du milieu naturel** : le projet se situe dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type de 2 « Vallée de la Loire de Decize à Imphy ».



Carte des espaces naturels remarquables, ENCEM

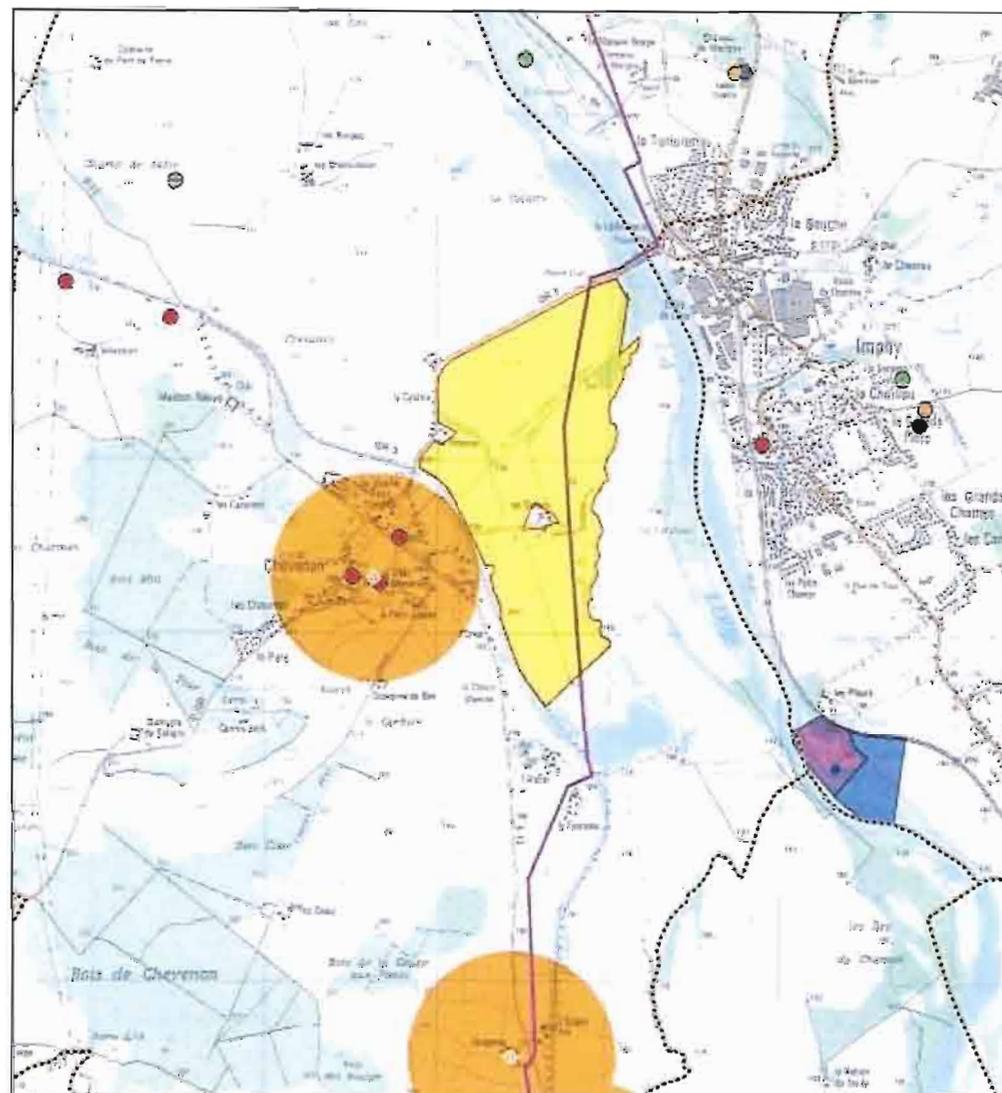
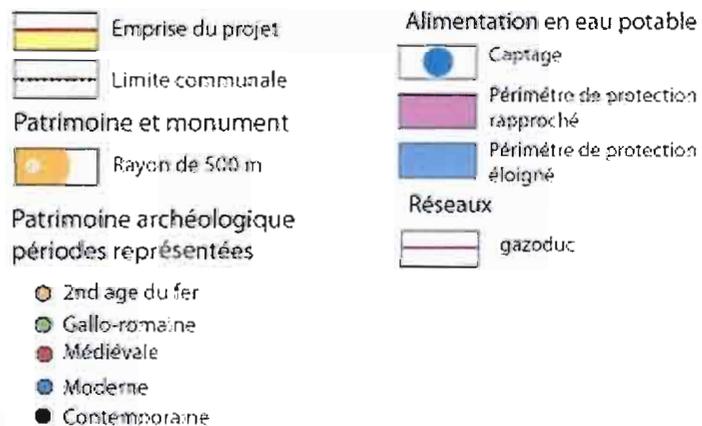
✓ **Au titre des sites et monuments / antiquités historiques et préhistoriques** : le projet est situé en limite de périmètre de protection de monument historique et ne comporte pas de site archéologique connu.

✓ **Au titre du Code Forestier** : les terrains sollicités en exploitation ne sont pas boisés. Aucune servitude spécifique n'est donc applicable au titre du Code Forestier.

✓ **Au titre de l'Appellation d'Origine Contrôlée** : la commune de Chevenon et les communes limitrophes à celle-ci, ne sont pas inclus dans l'aire de production d'un produit AOC.

✓ **Au titre de la voirie** : le chemin de halage longeant le site et le canal latéral à la Loire, sera déplacé.

✓ **Au titre des réseaux et des canalisations** : le site est traversé par un gazoduc. Une ligne électrique est également présente. Ces réseaux ne seront pas déplacés.

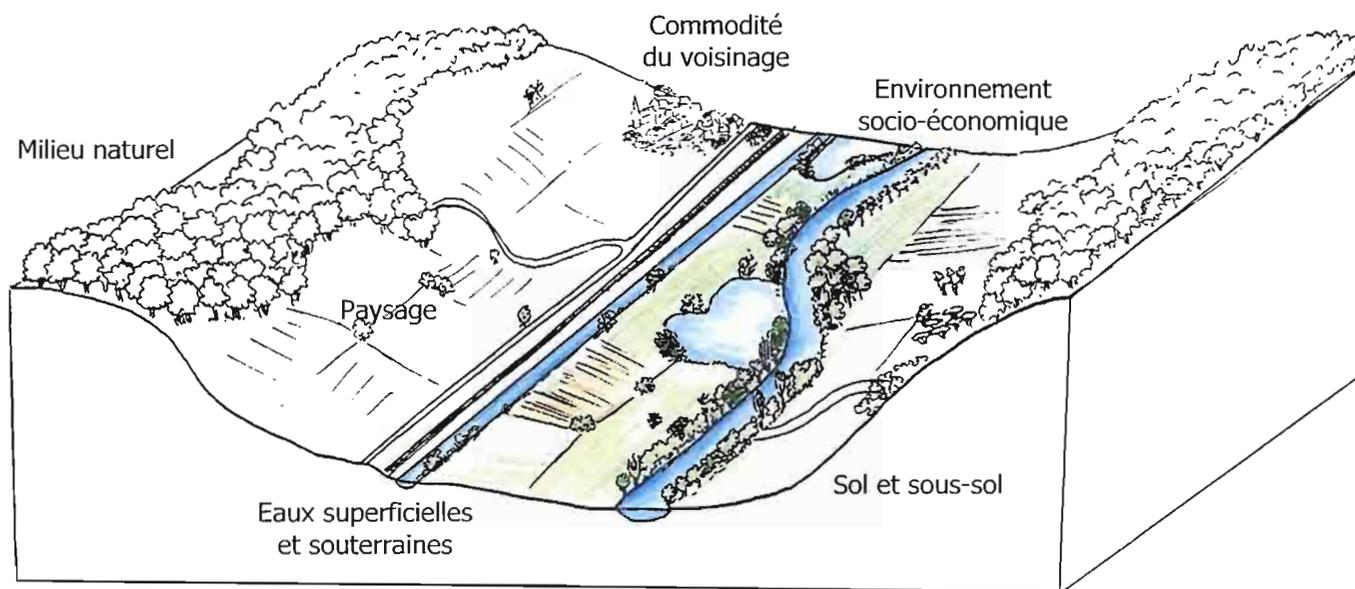


Carte des servitudes réglementaires, ENCEM

Cette étude est basée sur la démarche suivante :



Les principaux effets du projet concerneront les points suivants :





DESCRIPTION

L'exploitation concerne un gisement alluvionnaire de la Loire, constitué de sables et graviers:

- ✓ **Découverte** : 1,40 m en moyenne, composée de remblais et de couches de limons argileux et de couches argileuses;
- ✓ **Gisement** : alluvions de la Loire composés de sables et graviers pour une épaisseur moyenne de 8,40 m;
- ✓ **Substratum** : Argile grise et beige.



Gisement de matériaux alluvionnaires, ENCEM

EFFETS DU PROJET

Il existe plusieurs risques :

- ✓ **Risque de pollution** par d'éventuelles fuites d'hydrocarbures contenus dans le réservoir des engins circulant sur le site, au niveau de la drague et de l'installation de traitement et par les éventuels déchets déposés par des tiers ;
- ✓ **Risque de dégradation de la qualité des sols** lié au décapage des sols, à la manipulation et au stockage (cas exceptionnel et de quelques jours au maximum) des matériaux de découverte, à la circulation des engins sur les sols dénudés entraînant une déstructuration du sol, ou au lessivage des nutriments suite à la disparition du couvert végétal ;
- ✓ **Risque d'instabilité des terrains voisins** lié à l'érosion des berges (phénomène de « batillage ») .

MESURES A METTRE EN PLACE

Pollution

- ✓ Accès interdit au public, surveillance du site par la municipalité et fermeture du site en dehors des heures d'ouverture ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif ceinturant le site et interdisant toute intrusion et dépôt de déchets par des tiers (merlons et/ou clôtures périphériques, panneaux, ...)
- ✓ Pas de stockage d'hydrocarbures, ni de réparation, d'entretien, de ravitaillement ou de lavage des engins au niveau de la zone d'extraction. Ces opérations auront lieu au droit d'aires étanches au niveau de la plateforme technique.
- ✓ Evacuation des terres souillées en cas de fuite sur un engin, avec arrêt et réparation immédiate de ce dernier ;
- ✓ Présence de kits anti-pollution dans les engins et au niveau de la drague;
- ✓ Contrôles et entretiens réguliers des engins et véhicules amenés à circuler sur le site.

Dégradation

- ✓ Limitation de la circulation des engins sur les sols décapés et/ou stockés ;
- ✓ Manipulation évitant tout compactage lors du décapage, du stockage éventuel et du régalage des terres de découverte ;
- ✓ Réaménagement coordonné à l'exploitation limitant les stockages dans le temps . Les matériaux de découverte seront immédiatement réutilisés pour le réaménagement;
- ✓ Décapage sélectif, par temps sec, des stériles de découverte et de la terre végétale.

Instabilité

- ✓ Bords des excavations établis à une distance minimale horizontale de 10 m des limites du périmètre, 20 m le long de la rivière la Colâtre et de la RD 200, 15 m de part et d'autre du gazoduc ;
- ✓ Respect des pentes de stabilité du gisement exploité ;
- ✓ Réaménagement simultané à l'exploitation pour garantir rapidement la stabilité à long terme du site et de ses abords.



DESCRIPTION

✓ Les eaux superficielles à proximité du projet se caractérisent essentiellement par la Loire, son canal latéral, la rivière la Colâtre et le ruisseau la petite Colâtre (traverse le projet). Le projet est situé en zone inondable et d'aléa inondation fort.

✓ Les eaux souterraines au droit du site sont contenues dans la nappe de la plaine alluviale de la Loire.

Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage d'Alimentation en Eau Potable.

EFFETS DU PROJET

EAUX SUPERFICIELLES

Les effets potentiels sont d'ordre :

- ✓ Hydrodynamique : le projet pourra modifier les flux d'échanges entre la nappe et le cours d'eau adjacent. La disparition du couvert végétal et le compactage des terrains par la circulation des engins provoqueront une augmentation du ruissellement superficiel. Cet effet sera temporaire ;
- ✓ Hydrochimique : dans le cadre du projet les risques de pollution (présence éventuelle d'hydrocarbures) seront temporaires et fortement réduits du fait de l'infiltration aisée des eaux superficielles, compte tenu de la nature perméable du soubassement (alluvions).

EAUX SOUTERRAINES

Les effets potentiels sont d'ordre :

- ✓ Hydrodynamique : dans le cadre du projet, les effets créés par l'extraction des matériaux (légères variations potentielles du niveau de la nappe) pourront influencer la piézométrie locale ;
- ✓ Thermique : les effets (légères variations potentielles de la température de l'eau de la nappe par contact avec l'atmosphère) seront faibles dans le cadre du projet ;
- ✓ Hydrochimique : les effets (modifications potentielles de la qualité globale et des caractéristiques physico-chimiques de la nappe) seront temporaires et faibles dans le cadre du projet.



La Loire, SAFEGE

MESURES A METTRE EN PLACE

DYNAMIQUE DES EAUX

- ✓ Aménagement de berges filtrantes (talutées dans la masse), en amont et en aval hydraulique du site, pour maintenir la circulation de la nappe de façon à renouveler l'eau des plans d'eau;
- ✓ Réalisation de digues avec des déversoirs pour permettre une meilleure alimentation en eau des différents plans d'eau;
- ✓ Déviation du ruisseau la petite Colâtre.

QUALITE DES EAUX

- ✓ Réaménagement sans apport de matériaux inertes extérieurs ;
- ✓ Pas de stockage d'hydrocarbures et d'huiles, pas de sanitaires sur le site d'extraction;
- ✓ Ravitaillement, entretien et lavage des engins au niveau de l'aire technique, en dehors des limites du projet;
- ✓ Entretien et contrôles réguliers des engins amenés à circuler sur le site ;
- ✓ Evacuation des matériaux souillés en cas de fuite d'un engin ;
- ✓ Interdiction de l'accès au site.



DESCRIPTION

- ✓ Les terrains sollicités se trouvent en rive gauche de la vallée de la Loire ;
- ✓ La vallée de la Loire présente une dissymétrie de ses versants : la commune d'Imphy s'accroche sur les coteaux raides en rive droite, tandis qu'une large plaine s'étend en rive gauche ;
- ✓ Cette plaine, en zone inondable et découpée par de petits vallons perpendiculaires à la vallée de la Loire, est dédiée à l'agriculture (pâtures et grandes cultures) ;
- ✓ Il se dégage une atmosphère de calme et de sérénité de ce paysage rural ouvert, agrémenté d'arbres isolés et de quelques haies ;
- ✓ Les ripisylves de la Loire et de son canal latéral forment des obstacles visuels pour distinguer le site, les perceptions visuelles sont ainsi réduites à une petite portion de la RD 200, aux abords des fermes des Chemineaux (au Nord-Ouest du projet) et de la Colâtre (en limite Nord du projet) et du Domaine de Bée.



Paysage serein entre prairies et calme du canal latéral, ENCEM

EFFETS DU PROJET

- ✓ Les principales modifications du paysage que l'on observera dans le cadre du projet seront l'apparition et l'extension progressive des plans d'eau et une modification des ambiances ressenties aux environs du site : installation de traitement, stocks de matériaux et engins apportent une note industrielle ;
- ✓ L'élément le plus visible du site sera l'installation de traitement ;
- ✓ Le site est actuellement dédié à l'agriculture. En fin d'exploitation, la remise en état permettra de restituer un site aux vocations multiples : sports aquatiques, pêche, pisciculture, parcours sportif, promenade, zones naturelles, etc...
- ✓ Ce projet de remise en état répond aux attentes des riverains et révélera les potentialités touristiques du site.

MESURES A METTRE EN PLACE

- ✓ Modelage des berges à l'avancement des travaux ;
- ✓ Plantation d'une haie arborée le long de la RD 200 et aux abords de l'installation de traitement ;
- ✓ Entretien et nettoyage au quotidien du site et de ses abords ;
- ✓ Organisation du chantier ;
- ✓ Coordination des travaux d'exploitation et de remise en état ;
- ✓ Réduction de la surface en chantier ;
- ✓ Remise en état coordonnée, assurant une bonne intégration paysagère.



DESCRIPTION

- ✓ Le projet se situe au sein de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type de 2 « Vallée de la Loire de Decize à Imphy ». Il est à proximité de zones Natura 2000 :
 - SIC « vallée de la Loire entre Decize et Imphy »;
 - SIC « Bec d'Allier ».
- ✓ Une seule espèce végétale protégée à l'échelle régionale, est recensée sur le site: le *Trifolium subterraneum* ou trèfle semeur;
- ✓ Les secteurs les plus remarquables du point de vue faune sont localisés dans les prairies qui bordent la Colâtre, dans les bâtiments de la ferme des Colons, et dans l'ancienne zone d'extraction. Une sensibilité forte a été défini pour:
 - les mammifères: zone d'alimentation du castor et territoire potentiel pour les Chiroptères);
 - les oiseaux: territoire de reproduction de l'alouette lulu, le martin pêcheur, le milan noir, le pic mar, l'oedicnème, la pie grièche écorcheur);
 - les batraciens: territoire de reproduction d'espece menacée: crapaud calamite et rainette verte;
 - les invertébrés: territoire potentiel de la lucane cerf-volant.

EFFETS DU PROJET

- ✓ Effets su la flore:
 - destruction :
 - ❖ de 150 ha de culture intensive de Maïs;
 - ❖ d'une partie de prairie mésophile à station à trèfle semeur;
 - ❖ d'une partie de saulaie arbustive;
 - effets temporaires et permanents sur:
 - ❖ les communautés d'amphibiens durant la première vingtaine d'année d'exploitation;
 - ❖ saulaie blanche du bord de Loire touchée pendant la construction et le démantèlement du convoyeur à bande acheminant les produits finis vers l'embranchement fer;
 - ❖ Grèves de la Loire (mêmes effets que pour la saulaie blanche).
- ✓ Effets sur la faune:
 - disparition :
 - ❖ d'une aire d'alimentation des mammifères et des petits rongeurs;
 - ❖ d'une aire d'alimentation du castor;
 - ❖ de l'habitat de certaines espèces de l'avifaune terrestre.

MESURES A METTRE EN PLACE

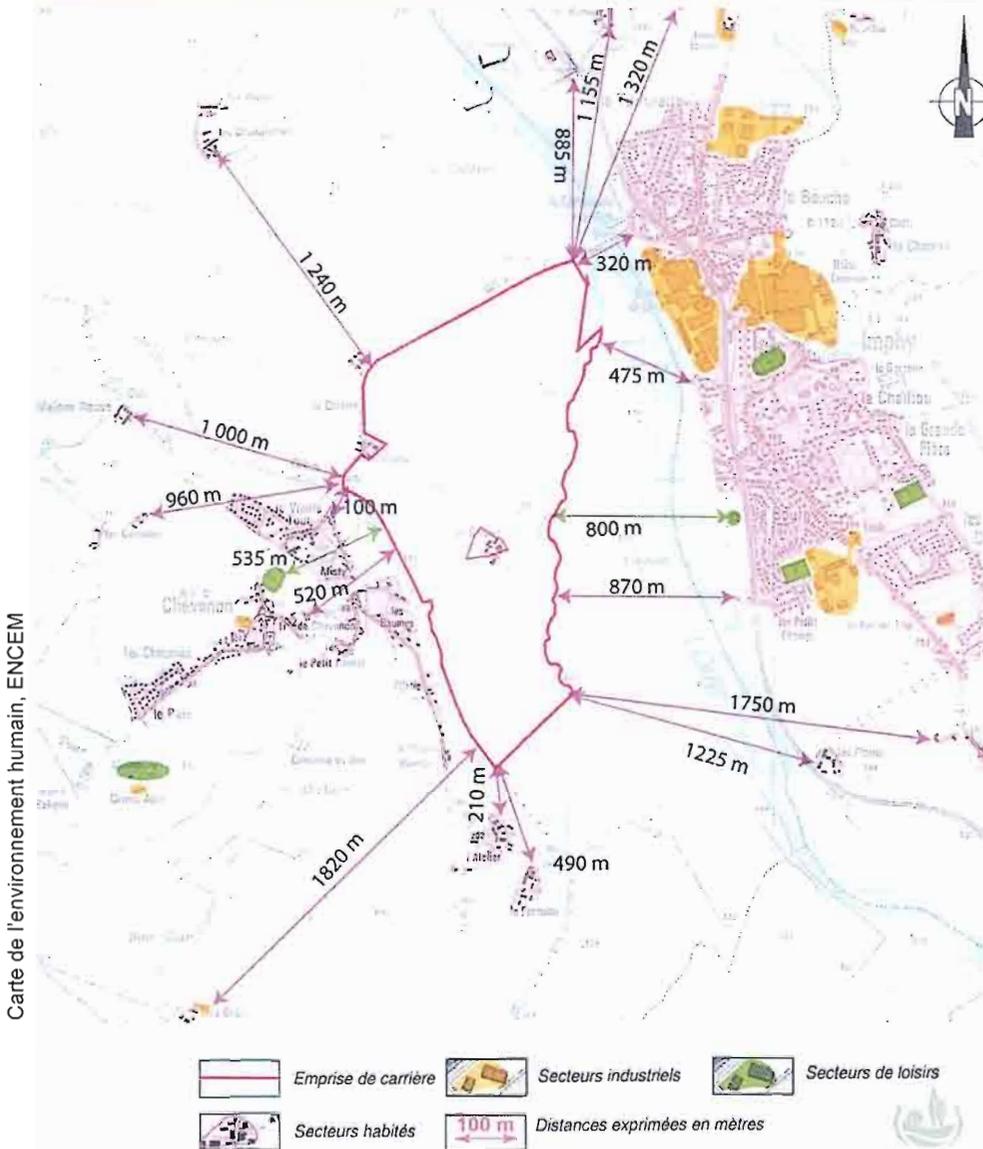
- ✓ La majeure partie des zones à sensibilité moyenne à forte ne seront pas concernées par l'exploitation et seront donc préservées.
- ✓ Les mesures prises visent principalement à protéger les milieux suivants:
 - **la saulaie blanche**: traversée du convoyeur à proximité de la RD 200 puisqu'il s'agit d'une zone déjà perturbée par des parkings, des pistes et le passage du pont de la RD 200;
 - **la prairie rase à trèfles semeur**: transfert de cette station dès le début de l'exploitation;
 - **les zones d'alimentation du castor et les bandes boisées**: une ripisylve sera reconstituée autour des futurs plans d'eau, dans le cadre de la remise en état;
 - **le site de reproduction d'oiseaux**: opération de décapage et de réaménagement limité aux besoins annuels. Reconstitution d'habitats de reproduction pour l'alouette lulu, le martin pêcheur, l'oedicnème criard et la pie-grièche écorcheur.



MESURES A METTRE EN PLACE CONCERNANT LES ZONES NATURA 2000

✓ Ces mesures sont résumées dans le tableau suivant (extrait de la notice d'incidence Natura 2000 réalisée par le bureau d'études Sciences Environnement):

	Impact avant mesures	Description de la mesure	Effet de la mesure retenue	Impact résiduel	Nécessité de mesures compensatoires
Saulaie blanche	Très faible	Mise en place d'un pont suspendu, passage au-dessus des secteurs dégradés	Fort (éviterment)	0	Non
Castor d'Eurasie	Très faible	Reconstitution de zone d'alimentation	Modéré	0	Non
Alouette lulu	Fort	Reconstitution de pelouses et plantation de haies coordonnées à l'extraction (4-5 ha)	Fort (restitution de biotope de reproduction)	Non notable	Non
Pie-grièche écorcheur	Modéré	Reconstitution de pelouses et plantation de haies coordonnées à l'extraction (4-5 ha)	Fort (restitution de biotope de reproduction)	Non notable	Non
Oedicnème criard	Fort	Reconstitution de pelouses steppiques coordonnée à l'extraction (1 ha)	Fort (restitution de biotope de reproduction)	Non notable	Non
Martin pêcheur	Modéré	Maintien de berges abruptes sur les 3 bassins résiduels	Fort (restitution de biotope de reproduction)	Non notable	Non



DESCRIPTION

- ✓ La commune de Chevenon se situe dans un environnement essentiellement agricole ;
- ✓ Le secteur présente un attrait touristique (promenade, camping, pêche, ...) ;
- ✓ Les commerces et les artisans sont présents, ainsi que des établissements recevant du public ;
- ✓ Le site ne se trouve dans aucun périmètre de protection de monument historique.

EFFETS DU PROJET

- ✓ Les effets concerneront essentiellement l'agriculture car les terrains ne retrouveront pas à terme leur vocation initiale (réaménagement sous forme d'un plan d'eau) ;
- ✓ Localement, les activités de la société Lafarge Granulats Sud auront un effet positif sur les activités économiques (maintien ou création d'emplois directs et indirects, sous-traitance d'activités à des entreprises locales, ...) ;
- ✓ Perte de surface agricole (environ 6% de la superficie agricole utile de la commune de Chevenon) ;
- ✓ Le projet n'aura aucun effet sur le patrimoine bâti ou historique. Les effets sur les activités de loisirs et les activités touristiques seront positif (création de port de plaisance, plans d'eau à vocation de loisirs, ...). La société se conformera aux prescriptions d'un éventuel diagnostic archéologique.

MESURES A METTRE EN PLACE

- ✓ La méthode d'exploitation visant la remise en état coordonnée à l'extraction, permet de réduire considérablement les surfaces en travaux et donc les problèmes de visibilité . De plus les plans d'eau sécurisés et remis en état seront remis à la communauté au fur et à mesure de l'exploitation.
- ✓ Les mesures mises en place dans les autres thèmes (sol, eau, milieu naturel...) permettront une insertion socio-économique du projet sur la commune de Chevenon.



DESCRIPTION

- ✓ L'air du secteur d'étude est de bonne à moyenne qualité (influence des industries d'Imphy et de Nevers);
- ✓ Les niveaux de bruits au niveau des habitations les plus proches du projet correspondent à des niveaux de bruits courants à assez calmes (entre 33 et 56,5 dB) ;
- ✓ Le secteur est bien desservi avec le passage de la RD 200, la RD 13, la RN 7 et la RN 9. Depuis la commune de Chevenon, l'accès au site se fait par la RD 200 (3061 véhicules par jour).

EFFETS DU PROJET

- ✓ L'exploitation pourra induire des envois de poussières et les engins qui évolueront sur le site rejeteront des gaz d'échappement.
- ✓ Création d'aménagement de loisirs et de tourisme (promenade, port de plaisance, ...);
- ✓ Déviation temporaire de l'accès à la ferme des Colons;
- ✓ Déviation permanente du chemin de halage;
- ✓ L'exploitation ne sera pas de nature à produire des vibrations susceptibles d'être ressenties aux habitations les plus proches;
- ✓ Emissions lumineuses en période nocturne (essentiellement pendant l'hiver) résultant des phares des engins de chantier et de l'éclairage de l'installation de traitement.



Château de CHEVENON, base de données des Monuments Historiques

MESURES A METTRE EN PLACE

Qualité de l'air

- ✓ Entretien régulier (nettoyage/balayage) et arrosage si nécessaire, des pistes et voies de circulation, notamment en sortie de carrière ;
- ✓ Présence d'extincteurs dans les engins ;
- ✓ Révision et entretien réguliers des engins
- ✓ Installation bardée et traitement des matériaux sous voie humide.

Voies de circulation

- ✓ Entretien de l'accès au site ;
- ✓ Mise en place d'un plan de circulation affiché à l'entrée du site ;
- ✓ Mise en place d'une signalisation de sécurité : panneaux de limitation de vitesse, de dangers, ... ;
- ✓ Limitation de la vitesse de circulation à 20 km/h sur le site ;
- ✓ Pistes empruntées par les engins sécurisées conformément à la législation (distance piste-plan d'eau, obstacles en limite du plan d'eau,...)
- ✓ Evacuation des matériaux essentiellement par bande transporteuse et voie ferrée.

Emissions sonores

- ✓ Matériel conforme à la réglementation en matière de bruit et régulièrement entretenu ;
- ✓ Respect des jours ouvrables et des heures légales de travail ;
- ✓ Maintien des bandes boisées et des haies autour du site ;
- ✓ Contrôle périodique des niveaux sonores et mesures complémentaires de limitation des émissions sonores si nécessaire.

Emissions lumineuses

- ✓ Inclinaison des phares des engins régulièrement contrôlés;
- ✓ Eclairage de l'installation de traitement orienté vers l'intérieur du site.